

publiquement une loi, en signaler et désapprouver les dispositions, demander qu'elle soit amendée... Mais le prêtre, au premier mot qu'il écrira, sera condamné ! il n'aura pas même le droit de faire entendre ses plaintes et de demander justice ! Et ainsi, après avoir violé toutes les lois de la justice, après avoir dépouillé et enchaîné l'Eglise, les ennemis de la vérité veulent jouir de leur inique triomphe, sans même se réserver la chance d'éprouver le moindre remords !

Le souverain Pontife lui-même, que ces ennemis de toute religion et de toute justice, feignent de reconnaître comme inviolable, ils veulent, disent-ils, l'atteindre dans ceux qui lui sont chers, dans ceux qui parlent en son nom ; ils veulent en un mot, annéantir la voix de la vérité, cette voix qui, leur enseignant le chemin de tout ce qui est vrai et bon, condamne leur malice et leur erreur.

Tel est, N. T. C. F., en abrégé le lugubre tableau que trace le Souverain Pontife dans son allocution du 12 mars. Et, comme il le dit lui-même, il ne lui reste plus qu'une seule liberté, c'est la liberté de voir la décadence progressive de l'ordre et du gouvernement de l'Eglise, de voir les âmes se perdre, sans pouvoir les sauver. " Dans un tel état de choses, dit-il, ne devons-nous pas considérer comme une amère ironie et une nouvelle dérision, ce qu'on répète si souvent, à savoir que nous devrions entamer des projets de conciliation et de concorde avec ces nouveaux maîtres ? "

Loin de se laisser abattre, l'immortel Pie IX, abandonné de tout secours humain, proteste qu'il met sa confiance en Dieu : " Ne croyez pas, dit-il, qu'au milieu de tant de maux qui nous affligent, et nous accablent, Notre âme soit brisée, ou que cette confiance avec laquelle Nous attendons les décrets du Dieu Tout-